

Département de l'Aisne Canton de Chauny Arrondissement de Laon VILLE DE

**SINCENY** 

# **PROCES-VERBAL**

# CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique extraordinaire, sous la présidence de M. Bernard PEZET, Maire.

<u>Présent(s)</u>: M. Bernard PEZET, M. Jean-Luc XAVIER, Mme Annie VASSET, M. Patrice VUYLSTEKE, Mme Nadine DEMILLY, M. Patrice OLLEVIER, M. Alain LABOIS, M. Régis BLONDEAU, Mme Sylvie ROHARD, M. Didier LACOUME, Mme Fabienne MARCHIONNI, M. Sébastien PRACZ.

# Excusés(s) représenté(s):

Mme Françoise BARDOTreprésentée parM. Alain LABOISM. René FILACHETreprésenté parM. Jean-Luc XAVIERMme Camille MARECHALreprésentée parM. Bernard PEZET

M. Stéphane QUENNESSON représenté par Mme Fabienne MARCHIONNI

#### Absent(s):

Mme Catherine VIDAILLET, Mme Béatrice ALBRAND.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les travaux de réhabilitation de la salle polyvalente étant terminés, il convient de procéder au mandatement des factures.

Le but de cette réunion de Conseil Municipal extraordinaire est de :

- Contracter un prêt à court terme.
- Ouvrir une ligne de trésorerie

#### APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

#### 1 - Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Nadine DEMILLY est nommée secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents et représentés.

## APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

#### 2 – Démission d'une Conseillère Municipale

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de démission de Mme Fanny HETUIN, reçue le 18 décembre 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DE LA DEMISSION DE MME FANNY HETUIN

## 3 – Appel et installation d'une nouvelle Conseillère Municipale

Suite à la démission de Mme Fanny HETUIN, en date du 18 décembre 2023, et considérant qu'aux termes de l'article L.270 du Code Electoral, et sauf refus express de l'intéressé, le remplacement du conseiller municipal démissionnaire est assuré par le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu.

Par conséquent, Madame Annick PANCIEKIEWICZ, candidate suivante sur la liste « Continuons ensemble » est désignée pour remplacer Mme Fanny HETUIN.

Madame Annick PANCIEKIEWICZ, suivant de liste, a accepté de devenir conseiller municipal.

## LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DE L'INSTALLATION DE MME ANNICK PANCIEKIEWICZ EN QUALITE DE CONSEILLERE MUNICIPALE

# 4 – Tableau du Conseil Municipal

Monsieur le Maire rappelle que l'ordre du tableau des membres du Conseil Municipal détermine le rang des Conseillers Municipaux.

Le Maire puis les Adjoints prennent toutefois rang devant les Conseillers Municipaux.

L'ordre des Conseillers Municipaux dépend de 3 critères appliqués successivement :

- Par la date la plus ancienne de nomination intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du Conseil Municipal,
- Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus,
- Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Le tableau du Conseil Municipal est annexé au présent procès-verbal.

## 5 – Approbation du compte-rendu de la séance du 06 décembre 2023

Monsieur le Maire appelle les éventuelles observations et remarques sur le compte-rendu de la séance du 06 décembre 2023.

Madame Fabienne MARCHIONNI demande que soit rajouté au compte rendu de la séance du 06 décembre 2023, son questionnement - au point 13 – Questions DIVERSES - quant au versement de la prime pouvoir d'achat aux agents communaux.

La réponse de Monsieur le Maire, avait été, qu'au regard de ce que font la Communauté d'agglomération Chauny Tergnier La Fère et bien d'autres communes, et qui plus est, ne percevant pas de compensation de l'Etat, la prime n'est pas envisagée pour le personnel.

Madame Fabienne MARCHIONNI avait répondu que d'autres communes allaient pourtant le faire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité par 16 voix POUR et 1 voix ABSTENTION (Mme Annick PANCIEKIEWICZ) :

- **AUTORISE** l'ajout tel que présenté ci-dessus.

## APPROUVÉ À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

# 6 - Travaux de réhabilitation de la salle polyvalente - Financement.

# 6 – DELIB 2024-01 Travaux de réhabilitation de la salle polyvalente – Prêt à court terme.

Monsieur le Maire donne connaissance, aux membres présents, que les travaux de réhabilitation de la salle polyvalente, approuvés par délibération n°2021-27 du 24 novembre 2021, sont l'objet de la présente demande. Il expose que ce projet comporte l'exécution d'un programme de travaux dont il rappelle le mémoire justificatif et dont le devis s'élève à 755 000€ TTC.

Les membres présents, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après un échange de vues :

- **DÉTERMINENT**, comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet :

Montant du devis : 755 000.00€

Subventions:

 DETR
  $126\,820.40€$  

 API
  $126\,820.40€$  

 Région
  $122\,770.00€$  

 CA CTLF
  $105\,298.00€$  

 Autofinancement
  $273\,291.20€$ 

Emprunt sollicité au CANE : PRET COURT TERME 123 850.00€

- **DÉCIDENT** de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Nord Est à Reims 25, rue Libergier, l'attribution d'un prêt Court Terme de 123 850 Euros, d'une durée de 2 ans. Remboursement du capital in fine ou par anticipation sans pénalités, paiement des intérêts par périodicités trimestrielles, indexés sur l'Euribor 3 mois + 1.10%.

Taux plancher = marge.

Commission d'engagement de 0.20% du montant contracté.

- **OUVRENT** au budget de l'exercice courant, les crédits et les débits correspondants,
- **PRENNENT** l'engagement, au nom de la collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,
- **AUTORISENT** la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations à son représentant légal, Monsieur Bernard PEZET, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

## APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

## 6 - DELIB 2024-02 Travaux de réhabilitation de la salle polyvalente - Ligne de trésorerie.

Monsieur le Maire donne connaissance, aux membres présents, que les travaux de réhabilitation de la salle polyvalente, approuvés par délibération n°2021-27 du 24 novembre 2021, sont l'objet de la présente demande.

Les membres présents, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après échange de vues :

- DÉCIDENT de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Nord Est à Reims 25, rue Libergier, la mise en place d'une ligne de trésorerie d'un montant de 381 000 Euros, pour une durée d'un an, utilisables par tranches de 15 000€ minimum. Remboursement anticipé possible à tout moment sans pénalités, paiement des intérêts par périodicités trimestrielles, indexés sur l'Euribor 3 mois + 0.90%.

Taux plancher = marge.

Commission d'engagement = 0.20% du montant contracté.

- OUVRENT au budget de l'exercice courant, les crédits correspondants aux frais financiers,
- **PRENNENT** l'engagement, au nom de la collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,
- **AUTORISENT** la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, Monsieur Bernard PEZET, pour la réalisation de cette ligne de trésorerie, la signature du contrat à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

## APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

#### 7 – Questions diverses.

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

- Depuis ce jour, l'« urgence attentat » est devenue « vigilance attentat ».

- Madame Fabienne MARCHIONNI informe l'assemblée que l'aide sociale à l'enfance (ASE), service dépendant du Conseil Départemental de l'Aisne qui accompagne les mineurs et les familles confrontés à des difficultés sociales, est intéressée par Le Clair Logis.
- Madame Fabienne MARCHIONNI demande si le reboisement de la Place du Jeu de Batoir est prévu prochainement.
  - Monsieur le Maire demande à l'assemblée de réfléchir et de lister les essences qui seraient les mieux adaptées (couleur, pousse rapide, ...).
- Monsieur Sébastien PRACZ informe l'assemblée qu'il a été contacté par un animateur de air soft pour une intervention lors de la fête du 1<sup>er</sup> mai.

Il est dit qu'une demande écrite est nécessaire.

De même, le Vice-Président du club de tir à l'arc de La Fère a contacté Monsieur le Maire pour animer un atelier lors de cette manifestation.

Tous les points ayant été évoqués, la séance est levée à 19h30.

La Secrétaire de séance, Nadine DEMILLY Le Maire, Bernard PEZET